

**97a.** Etat montrant:—

1. Depuis le 1er septembre 1939, combien d'édifices ont été érigés par le gouvernement fédéral dans la ville d'Ottawa ou les municipalités immédiatement avoisinantes?
2. Où est situé chacun de ces immeubles?
3. Quel était le coût total de chacun de ces édifices?
4. A quelle fin sert chacun de ces immeubles?

**97b.** Etat montrant:—

1. Combien y a-t-il d'édifices fédéraux à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard?
2. Quels ministères du service fédéral occupent ces édifices?
3. Combien de propriétés sont louées au gouvernement fédéral à Charlottetown?
4. Quels ministères occupent ces propriétés louées?
5. Quels en sont les loyers annuels ou mensuels?
6. Quels sont les propriétaires de ces édifices?

**97c.** Etat montrant:—

1. Depuis le 1er septembre 1939, combien d'édifices ont été érigés par le gouvernement fédéral dans la ville d'Ottawa ou les municipalités immédiatement avoisinantes?
2. Où est situé chacun de ces immeubles?
3. Quel était le coût total de chacun de ces édifices?
4. A quelle fin sert chacun de ces immeubles?

**97d.** Etat montrant:—

1. Combien de nouveaux bureaux de poste le gouvernement a-t-il construits depuis le 1er janvier 1945?
2. Où ont-ils été construits?
3. Quel a été le coût de chacun?
4. Quelle était la recette brute de chacun de ces bureaux de poste à la date où a commencé la construction du nouvel édifice?

**99e.** Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la province de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral, depuis le 1er janvier 1938 jusqu'au 30 avril 1947, relativement au projet de construction d'un pont sur la rivière South-Saskatchewan à ou près Saskatchewan-Landing, en Saskatchewan.

**99f.** Copie d'une lettre adressée par le très honorable C. D. Howe, ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement, à l'honorable J. T. Douglas, ministre de la Voirie et du Transport de la province de Saskatchewan, au sujet d'un projet de pont élevé sur la rivière South-Saskatchewan, à Saskatchewan-Landing.

**100a.** Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, 1946, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1098, approuvé le 1er avril 1947: règlements relatifs à la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

**101a.** Etat montrant:—

1. Combien de brevets le Conseil national de recherches a-t-il acquis a) à la suite de découvertes ou inventions, b) par achat, depuis son établissement?
2. Combien de brevets le Conseil national de recherches a-t-il vendus, cédés ou mis à la disposition du public depuis son établissement?